



RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00288

Numéro SIREN : 491 321 766

Nom ou dénomination : SOFIE

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2017 sous le numéro de dépôt 1880

ORDONNANCE

41880
POUR VALOIR PROCES-VERBAL
DE DÉPÔT
SOUS LE N° 469
LE 16 Juin 2017
LE GREFFIER DU TRIBUNAL.

Nous, Thierry LECARDONNEL, Président du Tribunal de Commerce de COUTANCES,

Vu la requête présentée par la SAS SOFIE, avenue d'Ochsenfurt, 60200 COUTANCES, représentée par M. CASSIN Bruno, Président,

Vu les articles L.225-100, L.223-26 alinéa 1, R.223-18-1 et R.225-64 du code de commerce.

Vu la date de clôture de l'exercice social de la société SOFIE à la date du 31/12

PAR CES MOTIFS :

Vu les motifs exposés par la société SOFIE :

Déclarons prolonger jusqu'au 30 septembre 2017 le délai prévu pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la société SOFIE, RCS COUTANCES 491 321 766.

Disons que, conformément aux dispositions de l'article R.210-19 du code de commerce, il sera procédé au dépôt, en annexe du registre du commerce et des sociétés, de la présente ordonnance par les soins du Greffe.

Dépens de la présente à la charge de la société requérante.

Rendue à COUTANCES, le 16/06/2017

Le Greffier,

François MOREL

Le Président,

Thierry LECARDONNEL

SOFIE



Tel. : 33+ 02 33 76 32 00
Fax : 33+ 02 33 76 32 49

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES

Le soussigné, Monsieur Bruno CASSIN,

Agissant en qualité de Président de la société SOFIE SAS, Société par actions simplifiée au capital de 8 000 000 euros, ayant son siège social avenue d'Ochsenfurt - 50200 COUTANCES, immatriculée 491 321 766 RCS Coutances.

A l'honneur de vous exposer que, conformément à l'article L225-100 du code de commerce, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 auraient dû être approuvés par les associés au plus tard dans les 6 mois de la clôture, soit le 30 juin 2017.

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant :

Les comptes de la holding SOFIE SAS tels qu'arrêtés à ce jour comportent de nombreuses incertitudes liées à ses filiale SILLIA VL, acquise en juin 2014 et SILLIA ENERGIE, acquise en 2008.

En effet, le tribunal de commerce de LYON a ouvert une procédure de Redressement judiciaire à l'encontre de la SAS SILLA VL le 01 mars 2017 et de la SAS SILLIA ENERGIE le 11 mai 2017.

Par le jugement du 24 mai 2017, le tribunal de commerce est appelé à statuer, le 14 juin 2017, sur la cession de ces sociétés dont une date de dépôt des offres était fixée au 07 juin 2017.

De par l'exceptionnalité de ces procédures et des dates récentes de jugement, le calendrier d'approbation des comptes est difficilement tenable.

Par ailleurs, la holding SOFIE SAS s'est engagée auprès de créanciers de SILLIA VL et SILLIA ENERGIE, directement et indirectement.

Des actions sont actuellement menées pour aboutir à une renégociation de ces garanties, pour lesquelles une issue favorable est fortement envisagée durant l'été 2017.

Aussi, l'approbation des comptes avant validation de ces démarches, aurait un impact nuisible sur les résultats de la holding SOFIE SAS. Un délai supplémentaire permettrait de renforcer et conforter les actions menées et ainsi trouver une issue favorable aux résultats raisonnablement espérés.

Il est donc économiquement risqué de faire certifier les comptes annuels et les comptes consolidés dans le délai initialement prévu.

Nous précisons que la société est à jour de ses obligations fiscales et a déposé, dans les délais, sa liasse fiscale de l'exercice 2016.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société qu'il représente à bénéficier d'un délai supplémentaire, de trois mois soit jusqu'au 30 septembre 2017, pour organiser dans les conditions légales l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 en respectant les délais d'information des associés prévus par la loi.

Fait à Coutances, le 15/06/2017

Monsieur Bruno CASSIN
Président

SOFIE

Avenue Ochsenfurt - 50211 COUTANCES Cedex - SIRET 491 321 766 00017 RCS COUTANCES
TVA FR 64 491 321 766 - APE 6420Z - SAS au capital de 8 000 000 €